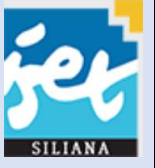


DDR-DEP-02-00	Document de reference	
	<b>CHARTRE DES CLUBS D'ETUDIANTS A L'ISET DE SILIANA</b>	

## Préambule

Cette charte a pour objet de contribuer au développement et au bon déroulement de la vie associative estudiantine au sein de l'ISET de Siliana. Elle a pour objectif d'établir les principes fondamentaux et les règles de fonctionnement des clubs d'étudiants au sein de notre établissement d'enseignement supérieur. Ces clubs étant des entités permettant de promouvoir l'épanouissement, l'engagement et l'apprentissage des étudiants au sein de la communauté universitaire doivent respecter la présente Charte. Tous les membres de club la ratifient lors de leur adhésion au club.

La présente charte a pour but de fournir un cadre d'organisation et des directives pour la création, le fonctionnement et la dissolution des clubs d'étudiants. Elle précise les principes et les procédures qui permettent l'exercice éclairé de la responsabilité et de la citoyenneté, et la gestion cohérente des projets et des activités. Elle doit :

- Contribuer au dynamisme de l'ISET de Siliana et à son ouverture sur ses partenaires environnants ;
- Permettre l'épanouissement individuel et collectif de l'étudiant de l'ISET de Siliana ;
- Renforcer la vie associative des étudiants de l'ISET de Siliana en assurant les moyens privilégiés de rencontre, d'expression des différences et de partage des valeurs ;
- Préciser les règles de bonne conduite dans le respect de l'intérêt général ;
- Spécifier les droits et les obligations des clubs au sein de l'ISET de Siliana ;
- Garantir l'encadrement des activités et des événements des clubs de l'ISET de Siliana.

## Article 1 : Club d'étudiants

Un club d'étudiants est une organisation d'étudiants inscrits à l'ISET de Siliana, à but non lucratif et dont les activités peuvent avoir des orientations socioculturelles, scientifiques et technologiques.


Le club est placé sous la tutelle de l'administration via le Coordinateur de la Vie Estudiantine et doit :

- Être syndicalement et politiquement neutre, c'est-à-dire sans lien institutionnel et/ou financier avec un parti politique.
- Être confessionnellement neutre ;
- Respecter les principes du service public d'enseignement et les dispositions du règlement intérieur de l'ISET de Siliana.

## Article 2 : Objectifs et finalités d'un club

L'objectif général d'un club d'étudiants dans la l'ISET de Siliana est de :

- Participer et promouvoir la vie associative estudiantine au sein de l'ISET de Siliana.

DDR-DEP-02-00	Document de reference	
	<b>CHARTRE DES CLUBS D'ETUDIANTS A L'ISET DE SILIANA</b>	

- Contribuer à son rayonnement aux échelles régionale, nationale et internationale par l'ensemble des activités qu'il organise ;

Chaque club doit définir clairement ses objectifs et s'assurer qu'il n'existe pas déjà à l'ISET de Siliana un club actif ayant un mandat ou un focus similaire ;

Les activités du club ne doivent en aucun cas être basés sur des fondements d'un mouvement religieux, politique ou syndical ou sur des critères discriminatoires. Chaque club ne peut exercer qu'un seul domaine d'activités (musique, théâtre, robotique, informatique, ...).

### **Article 3 : Structure d'un club**

Le club est constitué d'étudiants régulièrement inscrits à l'ISET de Siliana. Il comprend :

- Un bureau du club constitué d'un président et d'au moins 4 autres membres à responsabilités définies
- Des membres du club, étudiants régulièrement inscrits à l'ISET de Siliana ;
- Un coordinateur-Superviseur du club, enseignant à l'ISET de Siliana.

### **Article 4 : Domiciliation d'un club**

Le club doit être domicilié à l'ISET Siliana.

### **Article 5 : Création ou renouvellement d'un club d'étudiants**


La création d'un club est initiée par les étudiants à travers le formulaire « [ENR-VES-02](#) : Demande de Création d'un Club ». Ce dernier doit être formulé par au moins cinq (5) étudiants, régulièrement inscrits à l'ISET de Siliana puis sera présenté à la direction pour validation. L'acceptation ou le refus de création du club sera délivré sur le même formulaire dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande de création formulée et déposée auprès du secrétaire général de l'ISET de Siliana.

**N.B** : L'approbation du statut du club est décidée par le comité des clubs « **ISETSL Events** » qui est considéré comme étant l'organe modérateur des clubs.

Il est composé des coordinateurs-Superviseurs, des présidents des clubs déjà existants ou de leurs représentants, le pilote du processus de vie universitaire, le responsable du système d'information de l'établissement et son secrétaire général.

L'objectif du comité des clubs « ISETSL Events » est de :

1. Garantir le respect des règles de bonnes conduites au sein des clubs,
2. Respecter la planification et la gestion spatiale et temporelle des événements organisés par les différents clubs,

DDR-DEP-02-00	Document de reference	
	<b>CHARTRE DES CLUBS D'ETUDIANTS A L'ISET DE SILIANA</b>	

3. Améliorer la coordination des activités et les échanges d'informations entre les différents clubs de l'ISET de Siliana,
4. Fédérer les clubs autour d'activités transversales,
5. Faciliter les échanges avec des partenaires du monde socioéconomique,

### **Article 6 : Membres et Conditions d'adhésion aux clubs**

- Est membre du Club un étudiant dûment inscrit durant l'année universitaire en cours à l'ISET de Siliana. Une personne n'ayant pas le statut d'étudiant ne peut être membre du Club.
- Le président du club est responsable de maintenir à jour la liste complète de ses membres.
- L'adhésion au club se fait sur demande à travers le formulaire « [ENR-VES-03](#) : Demande d'adhésion à un club »
- Lorsque le club est fortement sollicité, un entretien peut être prévu pour sélectionner les membres. Les entretiens se font par les anciens membres des clubs.
- Les membres s'engagent à respecter autrui et avoir une attitude enthousiaste d'ouverture, de partage et de convivialité envers les autres membres et clubs.

### **Article 7 : Autorisation d'organisation d'activités des clubs au sein de l'ISET de Siliana**

Aucune activité du club ne peut être organisée à l'ISET de Siliana sans demande d'autorisation préalable adressée à son directeur.


Les demandes d'organisation d'évènements doivent être adressées au directeur de l'ISET de Siliana **au moins 10 jours** avant le démarrage de l'évènement.

Le directeur, en concertation avec le comité des clubs « ISETSL Events », statuera sur les demandes selon la disponibilité des moyens, des espaces et des priorités.

### **Article 8 : Dispositions concernant l'utilisation des locaux et des espaces d'évènements**

L'ISET de Siliana met à la disposition des étudiants des locaux, espaces verts, halls pour l'organisation d'évènements spécifiques liés aux activités des clubs.

- Les locaux mis à la disposition des clubs sont à titre révoquant. L'ISET de Siliana se réserve le droit de reprendre le local pour tout motif d'intérêt général,
- Les locaux des clubs sont ouverts du lundi au samedi selon les horaires administratifs,
- Toute utilisation des locaux pendant les jours fériés doit faire l'objet d'une autorisation préalable


DDR-DEP-02-00	Document de reference	
	<b>CHARTRE DES CLUBS D'ETUDIANTS A L'ISET DE SILIANA</b>	

auprès du directeur de l'ISET de Siliana,

- Aucun membre du club n'a le droit de passer la nuit à l'ISET de Siliana.
- Les affichages et distributions de documents lors de l'organisation d'évènements ne doivent pas :
  - o Porter atteinte au fonctionnement et principes de l'enseignement supérieur
  - o Au respect des personnes et à l'image de l'université
  - o Être irrespectueuse de l'environnement.
- Tout affichage doit être avalisé par le secrétaire général de l'ISET de Siliana. Le logo de l'ISET de Siliana doit figurer sur tous les documents de communication des clubs signataires.
- Les documents doivent être affichés dans des endroits mis à disposition par l'ISET de Siliana et doivent être enlevés après l'évènement par la (s) personne(s) qui les ont installés.
- Les partenaires privés ne pourront être valorisés par la diffusion à l'intérieur de l'ISET de Siliana de documents à caractère publicitaire ou commercial sans lien direct avec une manifestation du club.
- L'organisation d'évènements ne doit pas porter atteinte au bon fonctionnement et au bon déroulement des activités d'enseignement, de recherche et administratives. Les nuisances sonores doivent être évitées.
- Il est strictement interdit de déplacer du mobilier hors des locaux (salles des cours, laboratoires TP, salles TD, bibliothèque, etc.) de l'ISET de Siliana pour l'utiliser lors d'évènements sans autorisation préalable.
- Les organisateurs d'évènements ne doivent pas modifier l'état initial du site. Les aménagements supplémentaires doivent être limités et défaits après l'évènement.
- Les organisateurs d'évènements doivent nettoyer le lieu et enlever les déchets produits par l'évènement.
- L'administration de l'ISET de Siliana ne peut être tenue responsable de la disparition ou de l'atteinte aux biens personnels des étudiants dans les locaux des clubs ou lors du déroulement des évènements.
- Toute activité au nom de l'institut ou du club et ayant lieu en dehors de l'établissement est soumise à autorisation préalable de l'administration.

## **Article 9 : Dissolution et changement d'un club**

- Les clubs n'ayant pas plus que 20 adhérents régulièrement inscrits ou ne menant pas d'activités pendant un semestre seront dissouts par décision du directeur.
- Le directeur de l'ISET de Siliana peut automatiquement décider de la dissolution du club en cas de la violation par un club du règlement intérieur de l'ISET de Siliana, de l'ordre public ou du règlement

DDR-DEP-02-00	Document de reference	
	<b>CHARTRE DES CLUBS D'ETUDIANTS A L'ISET DE SILIANA</b>	

du club d'étudiants de l'ISET de Siliana ou en cas d'organisation de manifestation sans son accord au préalable.

- Les clubs s'engagent à informer, par écrit, le directeur de l'ISET de Siliana de tout changement partiel ou total des personnes chargées de l'administration ou de la direction du club, ii) de l'objet et des missions de celle-ci et iii) de sa dissolution.
- Chaque club doit présenter, avant la fin novembre de chaque année universitaire, un programme annuel qui présente les grandes lignes des activités prévues pour l'année. Sachant que l'obtention ou le renouvellement de l'autorisation du club est accordée sur la base d'un rapport rédigé par le président du club et faisant état des différentes activités réalisées au cours de l'année précédente. L'autorisation est en outre soumise à l'évaluation du respect des termes de la présente charte.

### **Article 10 : Répertoire des clubs**

Les clubs d'étudiants pour qu'ils soient inscrits dans le Répertoire Annuel des clubs d'étudiants de l'ISET de Siliana signent, avant le 30 octobre de chaque année universitaire, la présente charte et le règlement intérieur du club.

Le non-respect des articles de cette charte entraîne le retrait automatique de l'autorisation du club.

Je soussigné(e).....

Président(e) du club.....

reconnait avoir pris connaissance et m'engager à respecter les clauses de la présente charte.

Fait à Siliana, le ..... / ..... / .....

Nom et prénom du responsable du club : .....

Signature : .....